

# COMPTE-RENDU DE RÉUNION

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREUIL LE SEC

*Séance du 8 septembre 2020*

L'an deux mil vingt, le huit septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Breuil le Sec, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur DUPUIS Denis, Maire.

**PRÉSENTS** : Mr DUPUIS Denis - Mmes ALLIEL Michelle - BOURACHOT Sarah - BROCHOT Marie-Christine - CRONIER Aïcha - DAUVIN Marie-Laure - JUSSEAUME Alix - QUARCIA Janine - Mrs BEDONSKI Laurent - BRIOT Christophe - CALVEZ Christophe - CARON Jean-Luc - FRANQUET Aurélien - HUGUENIN Catherine - MAILLET Bernard - ROGER Laurent - SAUVET Jean-Marie - THOMASSIN Patrick.

**ABSENTS EXCUSÉS AVEC POUVOIR** :

Madame LAGLENNE pouvoir à Monsieur DUPUIS  
Monsieur LEGRAND pouvoir à Monsieur FRANQUET  
Madame MAGNIER pouvoir à Monsieur MAILLET  
Madame PELTIER pouvoir à Monsieur ROGER  
Monsieur TRIBOLET pouvoir à Monsieur CARON

**ABSENTS EXCUSÉS SANS POUVOIR** : néant

**ABSENTS** : néant

**Nomination d'un secrétaire de séance** : Vu le CGCT, à l'unanimité des membres présents, Monsieur BEDONSKI Laurent est désigné secrétaire de séance.

*Le compte rendu de la séance du 9 juillet 2020 est approuvé, à l'unanimité des membres présents, sans observation.*

### **1. RD 62 : MAITRISE D'ŒUVRE** :

Dans le cadre des travaux suivants :

Réfection de caniveaux et création de parkings.  
Réalignement de bordures et modification des écoulements assainissement EP.  
Rénovation des trottoirs pour mise aux normes PMR et création d'entrée charretière.  
Rue de Liancourt et Rue de la Mairie.

Monsieur le Maire présente la proposition d'honoraires de maîtrise d'œuvre de la société SECT pour un montant de 38 950,00 € HT

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
**Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes.

**Donne** délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de cette prestation ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Les crédits correspondants figurent au budget de l'exercice.

## **2. RD 62 : ATTRIBUTION DE MARCHÉS :**

**Le Conseil Municipal,**

Vu les articles L 2123-1, R2123-1, R2123-4 à 6 du Code de la Commande Publique,  
Vu les articles L 2122-21-6° et L 2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé à la publication le 19 juin 2020,

Considérant les offres reçues,  
Considérant les réunions de la Commission d'Appel d'Offres en date du 23 juillet 2020 et 30 juillet 2020,  
Considérant les rapports rendus par le Maître d'Œuvre,

Après en avoir délibéré, à 21 voix pour et 2 contre pour les lots n°1 et n°2  
**Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces des marchés attribués à :

**Lot n°1** : Rénovation de caniveaux – déplacement de bordures – création de parking Et modification des écoulements, entreprise COLAS pour un montant de 355 371.47 €

**Lot n°2** : Terrassement – Trottoirs – Plateau surélevé, entreprise EIFFAGE pour un montant de 293 667.60 €

**Donne** délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Les crédits correspondants figurent au budget de l'exercice.

Monsieur MAILLET demande si des mesures ont été prises pour aider les commerçants impactés par ces travaux.

Monsieur DUPUIS explique qu'il a aidé la boulangerie Frédéric et Leslie pour un emplacement itinérant.

Des panneaux indiquant l'ouverture des commerces pendant la durée des travaux vont être installés.

Toutefois la commune ne pourra pas apporter d'aide financière à ces commerces. Mais toute demande des commerçants est bien évidemment reçue et étudiée.

## **3. SMOTHD : ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU RUE EUGÈNE LECLERC : CONVENTION DE FINANCEMENT :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la décision d'enfouissement du réseau Oise THD Rue Eugène Leclerc.

Afin de finaliser la participation financière de la commune pour cette réalisation, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention proposée par le SMOTHD exprimant la répartition du coût comme suit :

Montant total des travaux : 7 065.02 €  
Subvention du Département 30% : 2 119.51€  
Part communale : **4 945.51 €**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes.  
Les crédits correspondants figurent au budget de l'exercice.

Madame CRONIER demande si nous avons une bonification de subvention liée au COVID sur ce dossier ?

Monsieur le Maire explique que ce dossier est antérieur à la crise COVID-19 donc pas de bonification.

Monsieur MAILLET demande si le coût de l'effacement a été chiffré pour la RD62, Monsieur le Maire informe qu'il n'a pas ce chiffrage.

#### **4. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION HAUTS DE FRANCE : PROJET « 1 MILLION D'ARBRES » :**

Dans le cadre de la réflexion menée par la Commission environnement, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès de la Région Hauts de France une subvention dans le cadre de son programme intitulé « 1 million d'arbres »

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le projet présenté et sollicite la région Hauts de France pour une participation financière sur la base des éléments suivants :

Montant total du projet : 16 501.00 €  
Participation Régionale : 8 501.00€  
Part communale : **8 000.00 €**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes.  
Les crédits correspondants figurent au budget de l'exercice.

Monsieur CALVEZ s'interroge sur la pertinence d'un chêne au niveau du rond-point qui générera dépôt de feuilles sur la route en automne pouvant occasionner un danger pour les motards.

#### **5. OISE HABITAT : DÉSIGNATION D'UN SECOND DÉLÉGUÉ :**

A la demande de Oise Habitat, Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation d'un second délégué. (Pour mémoire Mme DAUVIN Marie-Laure avait été désignée 1<sup>er</sup> délégué).

Les candidats sont :

M. TRIBOLET Gérard  
M. MAILLET Bernard

M. TRIBOLET obtient 21 voix  
M. MAILLET obtient 1 voix,

Le Conseil Municipal désigne M. TRIBOLET second délégué auprès de Oise Habitat.

## **6. MOTION RELATIVE A LA GRATUITÉ DES MASQUES :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante :

Compte tenu de la gravité de la situation sanitaire dans notre pays due à l'épidémie de COVID 19,

Compte tenu de la nécessité confirmée par les décisions gouvernementales du port du masque dans l'ensemble des lieux publics clos, dans les transports en commun, sur les lieux de travail dorénavant dans un grand nombre d'espaces publics non clos ainsi que sur la totalité du territoire de plusieurs grandes villes,

Compte tenu de l'obligation du port du masque dans de bonnes conditions afin de garantir son efficacité,

Compte tenu de la situation sociale très dégradée à laquelle notre pays va devoir faire face,

Compte tenu des difficultés financières réelles pour de nombreuses familles à acheter le nombre de masques nécessaire, la commune de Breuil-le-Sec demande à l'état d'assurer sa mission régaliennne de santé publique, d'assurer à chaque citoyen la possibilité du port du masque dans de bonnes conditions et donc d'instaurer la gratuité totale des masques chirurgicaux et de mettre en œuvre les moyens nécessaires à leur distribution.

*Cette motion est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal et sera transmise à Madame la Préfète en date du 9 septembre 2020.*

## **7. QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur DUPUIS informe le Conseil que la société WELDOM a fait un don de matériel à la commune. Cette société s'engage également dans une démarche sociale en faveur du milieu associatif et à ce titre propose de procéder à la réfection du local dont dispose les Resto du Cœur, ainsi que la réfection d'un logement vacant au sein de la Résidence des personnes âgées.
- Monsieur DUPUIS informe le Conseil qu'une cérémonie hommage sera prochainement organisée à la mémoire de M. FLOURY ancien adjoint au maire décédé lors de la période de confinement.
- Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux de la Médiathèque sont en phase finale, le mobilier sera installé les 15 et 16 septembre, l'inauguration est fixée au 3 octobre de 11h à 17h.
- Monsieur CALVEZ demande si les dons de livres sont acceptés ?  
Madame ALLIEL répond de façon affirmative, toutefois un tri sera fait afin d'identifier des livres en bon état et qui complètent harmonieusement la collection.  
Elle indique par ailleurs lors de l'inauguration, auront lieu une exposition d'œuvre de Pierre Lonchamp ainsi qu'une animation Guitare-chant et peinture en hommage à Jacques Prévert.

- Monsieur BRIOT informe que le Bulletin Municipal sera disponible à la distribution milieu de semaine prochaine. Le Bulletin de décembre sera l'occasion de mettre à l'honneur la Médiathèque.
- Monsieur MAILLET demande si le prêt de 800 000 € prévu au budget a été mis en place. Monsieur DUPUIS informe le Conseil que l'étude financière est en cours et les propositions des organismes bancaires seront prochainement sollicitées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h58

Le Secrétaire de Séance  
M.BEDONSKI Laurent



Le Maire  
Denis DUPUIS

